

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 4 DÉCEMBRE 2018

Date d'affichage :

1 1 DEC. 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, Rue Bec de Lièvre, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

Etaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Corinne GONCALVES, Madame Madeleine RIGAUD. Monsieur Gerard GROS présent jusqu'à la question n° 46 puis a donné procuration à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Franck PAILLON, Monsieur André REYNAUD, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BERARD, Monsieur René BERTHON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Gérard CONVERT, Madame Laetitia CORNU, Monsieur Pierre COUPELON, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Michel FORESTIER, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel LAURENT, Madame Danielle MALARTRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Geneviève PIGER, Madame Huguette PORTAL, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Monsieur Pierre ROBERT présent jusqu'à la question n° 8 et a donné procuration à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur André ROCHE, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur René SAINTENAC, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Monsieur DOMINIQUE TRIOULAIRE, Monsieur Maurice VALENTIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Thierry LANARET

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Huguette PORTAL, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent MIRMAND à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Michel DECOLIN à Monsieur Jérôme BAY, Madame Elisabeth RAFFIER à Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Paul BARD à Monsieur Roland GOBET, Madame Caroline BARRE à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard BONNAL à Monsieur Daniel BOYER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Gérard CHAPELLE à Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Yves DEVEZE à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Madame Geneviève PIGER, Monsieur Albert HERITIER à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Paul MAURY à Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Pierre COUPELON, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Jacques VOLLE, Madame Christine NOTON à Madame Sylvie BARBE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Adrien DEFIX

Absent(e)s:

Monsieur Willy GUIEAU présent à partir de la question n° 7, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bruno COUDERT, Monsieur Pierre FAYOLLE a donné pouvoir à Madame Cécile GALLIEN de la question n° 7 à 48 , Monsieur Alain FOUILLIT, Madame Cécile GALLIEN présente à partir de la question n° 7 et absente à partir de la n° 49, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Nadine HERITIER BRANCO présente à partir de la question n° 19, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Pierre MORGAT, Madame Christine THIVAT, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE présent à partir de la question n° 30

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21H55

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Paul BRINGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du

Conseil du 4 décembre 2018.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2018

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

-APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :

25 septembre 2018

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté

d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités

Territoriales.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : MODIFICATION

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- DECIDE de modifier la délibération n° 4 du 3 janvier 2017 en ce qui concerne lesdemandes de

subvention.

- DONNE délégation au Président, conformément aux dispositions des articles L 5211-9 et L 5211-10

du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'attribution des subventions d'un

montant inférieur ou égal à 2 000 €.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 5 DÉMISSION DE MONSIEUR ERIC RAVEYRE - ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- NOMME Monsieur Guy CHOUVET au 14ème rang des Vice-Présidents,

- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Guy CHOUVET aux fonctions de conseiller

communautaire en tant que membre titulaire de la Communauté d'agglomération,

- VALIDE
- la nouvelle composition du bureau comme suit :
 - Vice-Présidents :
 - Monsieur Michel CHAPUIS
 - Monsieur Jean-Paul BRINGER
 - Monsieur Willy GUIEAU
 - Monsieur Jean-Benoït GIRODET
 - Madame Corinne GONCALVES
 - Monsieur Laurent MIRMAND
 - Madame Madeleine RIGAUD
 - Monsieur Gérard GROS
 - Monsieur Adrien DEFIX
 - Monsieur Philippe MEYZONET
 - Monsieur Jérôme BAY
 - Monsieur Michel ROUSSEL
 - Monsieur Franck PAILLON
 - Monsieur Guy CHOUVET
 - Membres du Bureau :
 - Monsieur Michel DECOLIN
 - Monsieur André REYNAUD
 - Madame Elisabeth RAFFIER
 - Monsieur Philippe JOUJON
 - Monsieur Thierry MOURGUES
 - Madame Brigitte BENAT

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 6 DÉMISSION DE MONSIEUR ERIC RAVEYRE : REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS ET AU SEIN DES ORGANISMES

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE

de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L2121-21 du C00

- PROCÈDE

au remplacement de Monsieur Eric RAVEYRE au sein des commissions suivantes :

Commission Environnement et Mobilité : Monsieur Guy CHOUVET

Commission Culture et Événementiel : Monsieur Guy CHOUVET

- PROCÈDE

au remplacement de Monsieur Eric RAVEYRE au sein :

- de la Commission consultative des usagers des Services Publics Locaux

(CCSPL):

Monsieur Guy CHOUVET

- du Syndicat des Eaux du Besson Roulon:

Monsieur Guy CHOUVET

- du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et des Affluents (SICALA) :

Suppléant : Monsieur Guy CHOUVET

- du Grand Trail Saint-Jacques :

Monsieur Guy CHOUVET

- du Conseil d'exploitation du golf du Puy-en-Velay :

Monsieur Guy CHOUVET

 du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement :
 Monsieur Guy CHOUVET

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 7 PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) : APPROBATION

Rapporteur: Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE le Plan Climat Air Énergie Territorial annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: MAJORITÉ

Pour : 79 Contre : 1 Roland GOBET Abstention : 7

Jean-Marie BADIOU, Pierrette BOUTHERON, Bernard BRIGNON, Michel FILERE, Maguy MASSE, Geneviève PIGER, André ROCHE

N° 8 PLATEFORME TERRITORIALE ÉNERGÉTIQUE : VALIDATION DE PRINCIPE

Rapporteur: Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE l'engagement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le processus de préfiguration d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (P.T.R.E).

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: MAJORITÉ

Pour: 82 Contre: 1 Roland GOBET Abstention: 7

Jean-Marie BADIOU, Pierrette BOUTHERON, Bernard BRIGNON, Michel FILERE, Maguy MASSE, Geneviève PIGER, André ROCHE

N° 9 CADASTRE SOLAIRE: VALIDATION DE PRINCIPE

Rapporteur: Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay dans le processus de mise en œuvre d'un cadastre solaire.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: MAJORITÉ

Pour : 82 Contre : 1 Roland GOBET Abstention : 7

Jean-Marie BADIOU, Pierrette BOUTHERON, Bernard BRIGNON, Michel FILERE, Maguy MASSE, Geneviève PIGER, André ROCHE

N° 10 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Rapporteur: Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services pour l'année 2018

avec la CCRHA qui est annexée à la présente.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

<u>N° 11 PARKINGS DU PÔLE INTERMODAL : ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DES RECETTES PROVENANT DE L'EXPLOITATION</u>

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPLIQUE à partir du 1er janvier 2019, la grille et les modalités suivantes :

Types de tarification	Modalités	Tarifs au 1er janvier 2019 - 1er pas de 15 minutes gratuit - 2ème pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € Hors Taxes par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC	
Tarification à la pièce	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h La 1ère demi-heure est gratuite		
Abonnements	Mensuel		
	1 mois	16,67 € Hors Taxes, soit 20 € TTC	
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC	
	Détenteur abonnement travail SNCF (déplacement domicile travail)	10 € Hors Taxes, soit 12 € TTC	
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou âge d'or)	8,33 € Hors Taxes, soit 10 € TTC	
Carte perdue		13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC	

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 12 PARC DE STATIONNEMENT D'ESTROULHAS : ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DES RECETTES PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPLIQUE à partir du 1er janvier 2019, la grille et les modalités suivantes :

Types de tarification	Modalités	Tarifs au 1er janvier 2019	
Tarification horaire	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h La 1ère demi-heure est gratuite	 - 1er pas de 15 minutes gratuit - 2ème pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € Hors Taxes par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC 	
Abonnements	Mensuel	16,67 € Hors Taxes, soit 20 € TTC	
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC	
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou âge d'or)	8,33 € Hors Taxes, soit 10 € TTC	
Carte perdue		13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC	

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 13 TRANSPORTS SCOLAIRES : AVENANT N°1 À LA CONVENTION PASSÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier

et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 pour les années scolaires 2018/2019,

2019/2020, 2020/2021 ainsi que tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 14 APPEL À PROJET "VÉLOS ET TERRITOIRES" : CANDIDATURE

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la candidature de la Communauté d'agglomération à l'appel à projet « Vélos et

territoires » de l'ADEME,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette candidature.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 15 SERVICE VÉLO-EN-VELAY POUR L'ANNÉE 2019 : TARIFICATION

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul BRINGER

- FIXE les tarifs de location de vélos à assistance électrique, Vélo-en-Velay, à compter du 1er janvier

2019, comme suit:

- 7 €/semaine,

- caution de 600 €.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 16 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2019

Rapporteur: Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2019, pour les 35

communes suivantes:

Aiguilhe, Bains, Brives-Charensac, Ceyssac, Chadrac, Chaspuzac, Espaly Saint-Marcel, Le Puy- en-Velay, Le Vernet, Loudes, Polignac, Saint-Jean-De-Nay, Saint Privat d'Allier, Saint Vidal, Sanssac l'Église, Vals Près-le-Puy, Vazeilles-Limandre et

Vergezac.

Allègre, Blanzac, Bonneval, Borne, Cistrières, Connangles, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, Laval sur Doulon, Lissac, Malvières, Monistrol d'Allier, Saint Geneys

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 17 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY, LE SYNDICAT D'EAU ET ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR) ET LE SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY (SGEV).

DÉLIBÉRATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

NON ADOPTEE

N° 18 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE TERRACOTA

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- AUTORISE la cession au profit de la société TERRACOTA, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 1 320 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,

- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 46 200 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,

- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 19 ZONE DES PORTES OCCITANES : CESSION D'UNE EMPRISE À LA SARL EXO DECO

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ACCEPTE la cession de toute ou partie des parcelles BS 406 et BS 416, situées sur la ZA des Portes Occitanes, par la SEM d Velay au profit de la SARL EXO DECO ou son représentant, au prix de 8 € HT/m²,

- AUTORISE la SEM du Velay à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 20 COMMUNE DE POLIGNAC - ZONE DE BLEU : CESSION DE LA PARCELLE AH 535 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DA SILVA

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

-ACCEPTE l'acquisition de la parcelle AH 535, située sur la ZA de Bleu, d'une contenance de 1 545

m², auprès de la commune de Polignac au prix de 17 € HT/m², soit un montant total de 26 265 € HT.

- RETROCEDE la parcelle AH535 à Monsieur DA SILVA, ou toute personne physique ou morale le

représentant, au prix de 17 € HT/m², soit un montant total de

26 265 € HT, hors frais d'actes à charge de l'acquéreur,

- APPLIQUE les conditions habituelles définies par les délibérations des Conseils Communautaires des

22 décembre 2015 et 13 février 2018,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout

document afférant à ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 21 ZONE DE TAULHAC : CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ORFEUVRE

Rapporteur ; Monsieur Michel JOUBERT

- DECIDE d'acquérir la parcelle BK 156 pour un montant de 6 292,02 €,

- CONFIRME la cession d'une emprise d'environ 2 521 m² prélevée sur les parcelles BK 354 et BK 356, au

profit de la société ORFEUVRE TP ou de son représentant, au prix de 23,60 €HT/m², prix conforme à l'estimation de France domaine du 26 mars 2015, soit un montant de

59 495,60 € HT, montant à parfaire au vu du document d'arpentage final,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tous

les actes liés à la réalisation de ces opérations,

- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du

22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 22 COMMUNE DE SAINT-PAULIEN : ACQUISITION DES PARCELLES BM 102, BM 289, BM 241, BM 104 ET BM 473

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- DECIDE d'acquérir, avec l'appui de la SAFER, dans le cadre de la convention de partenariat liant la SAFER et la Communauté d'agglomération du 4 novembre 2017, les parcelles BM 289, BM 102, BM 241, BM104 et BM 473au prix de 1,50 € / m², frais d'actes en sus à la charge de

l'acquéreur,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires

à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 23 EXTENSION ZAE SUR LA COMMUNE DE LOUDES : MISE EN PLACE D'UNE DUP

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le périmètre de l'opération ci-annexé à soumettre aux formalités d'enquêtes publiques précitées,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'établissement des dossiers d'enquête préalable à la DUP

et parcellaire en conséquence,

- AUTORISE

Monsieur le Président à solliciter l'ouverture des enquêtes publiques et d'effectuer toutes les démarches et signer tous documents rendus nécessaires à la finalisation des transferts de propriété par voie amiable ou par voie d'expropriation des immeubles concernés, y compris demander la fixation iudiciaire des indemnités à allouer aux expropriés en réparation des préjudices, sur la base du montant des estimations délivrées par France Domaine ou sur la base de tout autre montant jugé adapté en l'espèce en regard de termes de comparaison probants.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 24 EPF/SMAF : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE SAINT-PRÉJET D'ALLIER ET MONISTROL D'ALLIER

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la désignation des membres des communes de Saint-Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier au sein de l'EPF Smaf.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 25 ANIMATION DU FAB LAB : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ CLERMONT-AUVERGNE ET LA CAPEV

Rapporteur: Madame Brigitte BENAT

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention annuelle de partenariat ci-annexée avec l'Université Clermont-Auvergne en vue de la coopération nécessaire au maintien et au développement de l'activité du fablab.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 26 FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : CONVENTION CADRE - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention cadre relative à l'Opération Collective en Milieu Rural

au titre du FISAC signée avec l'ensemble des partenaires le 13 août 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 27 POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : DÉFINITION DE LA COMPÉTENCE

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ADOPTE la définition proposée ci-dessus en ce qui concerne la compétence « Politique locale du Commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », conformément aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 28 OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE : AVIS SUR LES PROJETS D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX RELATIFS AUX DÉROGATIONS ACCORDÉES PAR LES MAIRES

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ÉTABLIT à 5 le nombre maximum de dérogations au repos dominical pour l'année 2019.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 29 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : APPROBATION

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ADOPTE le Schéma de Développement Commercial de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention: 7

Philippe MEYZONETMichel FORESTIERRoland GOBETLaurent JOHANNYMichel LAURENTMaryse POURRATDOMINIQUE TRIOULAIRE

N° 30 MISE EN LUMIÈRE AUDIO-VISUELLE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION (PHASE III) : VALIDATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur: Madame Corinne GONCALVES

- APPROUVE le programme et le plan de financement de la phase III de « Puy de Lumières »,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières potentielles, notamment le

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant au présent dossier.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: MAJORITÉ

Pour: 83 Contre: 5

Pierre FAYOLLE Michel FILERE Cécile GALLIEN Laurent JOHANNY Gilbert MEYSSONNIER

Abstention: 2

Michel LAURENT, DOMINIQUE TRIOULAIRE

N° 31 AXE B - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - ACTION 90 - DÉVELOPPER LA VIA FLUVIA GRÂCE À UNE CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX ACTIONS DE COMMUNICATION ET À L'ANIMATION ENTRE LES 6 EPCI DE L'ENTENTE VIA FLUVIA

Rapporteur: Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE le financement des actions de communication et de promotion ainsi que les actions

d'animation pour un montant de 7 621 € à étaler sur 2 années,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de Porte

de DrômArdèche, la Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo », la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, la Communauté de Communes des Sucs et la Communauté de communes des Monts du Pilat ainsi que tous les actes

nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 32 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CETTE STRUCTURE DE CONCERTATION

Rapporteur: Madame Madeleine RIGAUD

- APPROUVE la composition suivante du Conseil d'établissement :
 - le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
 - quatre Membres élus du Conseil communautaire en charge des Ateliers des Arts,
 - quatre Représentants élus du corps enseignant (dont au moins 1 non musicien et 1 musicien du site de l'Emblavez).
 - cinq Représentants des parents de l'association des parents d'élèves (2 pour la musique, 1 pour la danse, 1 pour le théâtre, 1 pour les beaux-arts),
 - six Représentants élus des élèves (3 pour la musique dont 1 du site du l'Emblavez, 1 pour la danse, 1 pour le théâtre, 1 pour les beaux-arts),
 - trois Conseillers de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes (musique, théâtre, arts plastiques),
 - un Représentant du Conseil départemental,
 - le Directeur Général Adjoint des Services de la Communauté d'agglomération en charge du C.R.D.,
 - le Directeur du C.R.D.,
 - le Directeur-adjoint du C.R.D,.
 - le Responsable administratif du C.R.D.,
 - les représentants des structures partenaires en fonction des projets en cours ou à venir.
- CONFIRME que les 4 conseillers communautaires qui siégeront au Conseil d'établissement sont :
 - Madeleine RIGAUD.
 - Huguette PORTAL,
 - Marc GIRAUD,
 - Lætitia CORNU.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention: 1

Laurent JOHANNY

N° 33 PARTENARIAT AVEC LA MPT DE CHADRAC POUR LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES : SIGNATURE DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2018/2019

Rapporteur: Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'annexe financière présentée par l'Association Maison Pour Tous pour le fonctionnement du département de musiques actuelles amplifiées « Triton » pour un montant de 49 930 € pour l'année scolaire 2018/2019,
- PREVOIT les crédits nécessaires sur le budget 2019 du Conservatoire à Rayonnement Départemental compte 6228 250 3113.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 34 PLAN CHORAL NATIONAL 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC AUVERGNE RHÔNE ALPES</u>

Rapporteur: Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à solliciter la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour le financement des actions prévues en 2018 pour un montant total de 9 807 € dans le cadre du « Plan Choral National »,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 35 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY/LYCÉE CHARLES ET ADRIEN DUPUY/DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE RHÔNE ALPES (MINISTÈRE DE LA CULTURE) : APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD

Rapporteur: Madame Madeleine RIGAUD

- APPROUVE le protocole d'accord à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le

Lycée Charles et Adrien Dupuy et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de

Auvergne Rhône-Alpes.

- AUTORISE Monsieur le Président à le signer ainsi que tout avenant s'y rapportant,

- DECIDE que les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire suivante :

Chapitre: 74 article: 74718 sous-fonction: 313.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 36 ASM BASKET : ACOMPTE SUR LA SUBVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT, SAISON 2019/2020

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ACCORDE un acompte de 15 000 € à l'ASM Basket sur la subvention à venir au titre de la saison

2019/2020, sous réserve de la participation d'un même montant de la Région et du

Département,

- INSCRIT par décision modificative du budget primitif 2018 de la CAPEV, aux chapitres et articles

correspondants, les crédits nécessaire à la réalisation de cette opération,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette

opération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention: 2

Pierre FAYOLLECécile GALLIEN

N° 37 SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS : RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE D'AIDE AUX COMPÉTITIONS DES ÉQUIPES DE SPORT COLLECTIF ÉVOLUANT AU NIVEAU RÉGIONAL, SAISON 2017/2018

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ATTRIBUE aux équipes de sport collectif évoluant au niveau régional, une aide aux compétitions pour

la saison sportive 2017/2018 selon le tableau figurant ci-dessous :

CLUB	DISCIPLINE	EQUIPE	SOMME
FC ESPALY	FOOTBALL	U 18 PHR	1 800 €
RC BRIVES	RUGBY	2éme SÉRIE REGION	1 800 €
HOPC	HANDBALL	Région	1 800 €
HBC LOUDES	HANDBALL	Région	1 800 €
SAUVETEURS BRIVOIS	FOOTBALL	Région	1 800 €
BASKET CLUB St PAULIEN	BASKET BALL	Région	1 800 €
US BLAVOZY	FOOTBALL	Région	1 800 €
AS CHADRAC	FOOTBALL	Seniors Région 3	1 800 €
VELAY FOOT	FOOTBALL	Championnat Honneur Auvergne	1 800 €

TOTAL 16 200 €

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces

opérations.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 38 GOLF: TARIFS DE LA SAISON 2019

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ADOPTE les tarifs hors taxe pour la saison 2019 du golf selon la grille tarifaire jointe en annexe,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette

opération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

MAJORITÉ

Pour: 75

Contre: 6

Michel FILEREMichel FORESTIERCécile GALLIENLaurent JOHANNYMichel LAURENTDOMINIQUE

TRIOULAIRE

Abstention: 8

Jean-Marie BADIOU, Jean-Paul BERARD, Annie BOUCHET, Laetitia CORNU, Didier DANTONY, Pierre

FAYOLLE, Maguy MASSE, Gilbert MEYSSONNIER

N° 39 MASTERS DE PÉTANQUE : SOUTIEN DE L'AGGLOMÉRATION

Rapporteur: Madame Corinne GONCALVES

- DÉCIDE

de verser un solde restant à hauteur de 9 600 € au collectif Pétanque de l'Agglomération du Puy-en-Velay » pour l'opération «Masters de Pétanque 2018 » organisé les 27 et 28 juin au

Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

<u>N° 40 CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT - ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT SOCIAL : APPROBATION DU DOCUMENT CADRE 2019-2025</u>

Rapporteur: Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le document cadre 2019-2025 fixant les orientations en matière d'attributions de logements

sociaux.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 41 PROTOCOLE TERRITORIAL D'AIDE À LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS (ANCIEN DISPOSITIF FART) : AVENANT DE PROLONGATION DE DÉLAIS

Rapporteur: Monsieur Jérôme BAY

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés (programme Habiter Mieux).

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 42 SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Rapporteur: Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de la SEML du Velay pour l'exercice 2017

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTÉ DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 43 SPL DU VELAY: COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Rapporteur: Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2017 de la SPL du Velay.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 44 EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : DÉFINITION DE LA COMPÉTENCE

Rapporteur: Monsieur Jérôme BAY

 ADOPTE la définition proposée en ce qui concerne la compétence « Equilibre Social de l'Habitat » conformément aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention: 1 Geneviève PIGER

N° 45 ABATTOIR COMMUNAUTAIRE: TARIFS 2019

Rapporteur: Monsieur Gerard GROS

- FIXE les redevances par famille d'usagers et de prestations définies en annexes I, II, III et IV

jointes à la présente délibération à compter du 1er janvier 2019.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 46 ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : EXTENSION LOCAUX

Rapporteur: Monsieur Gerard GROS

- VALIDE le principe des travaux d'extension tels que présentés ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Président à rechercher les financements nécessaires à la réalisation du projet

et à signer tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1 Cécile GALLIEN

<u>N° 47 COMITÉ LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) : EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2018</u>

Rapporteur: Monsieur André REYNAUD

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2018 du Contrat de Ville pour un montant

de 8 950 €,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions qui définissent les modalités d'attribution des

subventions et leurs montants entre chaque organisme et la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 48 CONTRAT DE VILLE 2018 : SUBVENTIONS - 2ÈME SESSION

Rapporteur: Monsieur Thierry MOURGUES

- VALIDE le montant et la nature des subventions Contrat de ville 2018 2ème session présentés dans

le tableau ci-joint pour un montant de 23 280 €,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions qui définissent les modalités d'attribution des

subventions et leurs montants entre chaque organisme et la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 49 SERVICES AU PUBLIC - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ : AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur: Monsieur Thierry MOURGUES

- EMET un avis favorable avec réserves énoncées ci-dessus au projet de Schéma Départemental

d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 50 MULTI-ACCUEILS GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019</u>

Rapporteur: Monsieur Thierry MOURGUES

- APPROUVE le règlement de fonctionnement applicable au sein des EAJE(Équipements d'Accueil du Jeune Enfant) gérés par la CAPEV à partir du1er janvier 2019.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 51 STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES - CONVENTIONS DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS : AVENANTS DE PROLONGATION</u>

Rapporteur: Monsieur Thierry MOURGUES

- APPROUVE les avenants aux conventions de versement des subventions aux multi-accueils et microcrèches associatifs situés sur le territoire de la CAPEV.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 52 MISE EN PLACE DU GUICHET PETITE ENFANCE AU 1ER JANVIER 2019 : CRÉATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE UNIQUE INTÉGRANT LES 8 RELAIS ACTUELS.

Rapporteur: Monsieur André REYNAUD

- APPROUVE la reprise en gestion directe des Relais Petite Enfance de Craponne, La Chaise Dieu et Saint-Paulien pour la création d'un Relais Petite Enfance unique au sein de la CAPEV afin de mettre en œuvre la circulaire CNAF du 26 juillet 2017.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 53 STRUCTURES PETITE ENFANCE : SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE

Rapporteur: Monsieur André REYNAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le nouveau Contrat Enfance/Jeunesse pour les structures Petite Enfance de la CAPEV élaboré par la CAF pour la période 2018 -2021.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 54 REPRISE DE RELAIS PETITE ENFANCE EN GESTION DIRECTE : CRÉATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE les créations de postes suivantes :

- un poste de puéricultrice hors classe à temps non complet de 17.5/35,
- un poste d'assistant socio-éducatif à temps non complet de 33.25/35. Cet emploi sera pourvu par l'agent transféré dont le contrat de droit initial de droit privé devient un CDI de droit public,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 55 ABANDON DE LA COMPÉTENCE «SUPPORT ET ASSISTANCE INFORMATIQUE AUX

COMMUNES »: TRANSFERT DU PERSONNEL

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la reprise de compétence « support et assistance informatique aux communes » la

restitution du personnel par la commune de Rosières,

- APPROUVE la convention de reprise de la compétence « support informatique aux

communes »,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les actes

nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 56 RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le mode d'attribution du CIA sus-visé,

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 57 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE les créations de postes suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 28/35.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 30/35.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet.
- 3 postes d'agent social principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 16/20,
- 2 postes d'attaché hors classe à temps complet,
- 2 postes d'attaché principal à temps complet,
- 8 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps non complet 28/35,
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

N° 58 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION D'AGENTS

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

APPROUVE le principe des mises à disposition ci-après :

- Madame Anne-Marie VIDIL, agent de la Communauté d'Agglomération, mise à la disposition du CCAS, à temps plein, du 5 novembre 2018 au 4 mai 2019, pour assurer des missions d'accueil, d'orientation et d'information du public, ainsi que des travaux de secrétariat,
- Madame Sylviane VARENNE, Agent de la Communauté d'Agglomération, mise à la disposition du Syndicat intercommunal d'adduction des Eaux du Besson Roulon, à raison de 7 heures hebdomadaires, du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour assurer l'accompagnement de l'agent recruté pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement le 5 février 2018 et qui est mis à la disposition du Syndicat intercommunal d'adduction des Eaux du Besson Roulon à hauteur de 30 %,
- Madame Hélène ARCIS, agent de la Ville, mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération, à temps plein, du 5 novembre 2018 au 4 mai 2019, pour assurer, au sein du service Juridique, des missions de gestion des assurances et d'appui auprès du gestionnaire en charge du patrimoine,
- Monsieur David ROUBY, agent du SICTOM des Monts du Forez, mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération, à raison de 7 heures hebdomadaires, du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour assurer des missions de responsable du Relais Agglo du plateau et garantir la coordination entre le territoire, les communes et la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 59 LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN DE PAYSAGE DANS LE CADRE DU 1 % PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT</u>

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- ACCEPTE le lancement d'une étude stratégique sur le paysage selon la méthodologie d'un

« Plan de paysage »,

- VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la participation de l'État au titre du dispositif « 1 % paysage,

développement et cadre de vie » à hauteur de 50 % et l'Union Européenne au titre du

FEADER - programme Leader d Pays du Velay à hauteur de 30 %,

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation et à retenir un candidat.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 60 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE CHADRAC : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur: Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Chadrac, et ses annexes,

- AUTORISE

Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Chadrac, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 61 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur: Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, et ses annexes,

- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 62 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/VILLE DU PUY-EN-VELAY : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur: Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Ville du Puy-en-Velay, et ses annexes,

 - AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la Ville du Puy-en-Velay, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 63 GENDARMERIE DE CRAPONNE-SUR-ARZON : MISE À DISPOSITION À LA COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la mise à disposition de la gendarmerie de Craponne-sur-Arzon à la commune de

Craponne-sur-Arzon à compter du 1er janvier prochain,

le procès-verbal de mise à disposition de la gendarmerie de

- APPROUVE Craponne-sur-Arzon,

Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès-verbal, ainsi que tous les

- AUTORISE actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

<u>N° 64 HALLE D'EXPOSITION DE SAINT-PAULIEN : MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PAULIEN</u>

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la mise à disposition de la Halle d'exposition à la commune de Saint-Paulien à compter

du 1er janvier prochain,

- APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition de la halle d'exposition,

Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès-verbal, ainsi que tous les

- AUTORISE actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 65 GYMNASE DE SAINT-PAULIEN : MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-</u> PAULIEN

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la mise à disposition du gymnase de Saint-Paulien à la commune de

Saint-Paulien à compter du 1er janvier prochain,

- APPROUVE le procès verbal de mise à disposition du gymnase de Saint-Paulien,

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès-verbal, ainsi

que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 66 GYMNASE DE LA TOUR : MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU</u>

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la mise à disposition du gymnase de la Tour à la commune de la Chaise-Dieu à compter

du 1er janvier prochain,

- APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition du gymnase de la Tour,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès-verbal, ainsi

que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 67 EMBARCADÈRE : MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VOREY

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la mise à disposition de l'embarcadère à la commune de Vorey à compter du 1er janvier

prochain,

- APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition de l'Embarcadère,

- AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès-verbal, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 68 CENTRE SOCIAL DU CYPRÈS : MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

-APPROUVE la mise à disposition de l'accueil du centre social du Cyprès à la commune de

Craponne-sur-Arzon à compter du 1er janvier prochain,

-APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition du centre social du Cyprès.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès-verbal, ainsi

que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 69 COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU : RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

-APPROUVE la reprise de la compétence centre de loisirs antérieurement exercée par la

communauté de communes du Plateau de la Chaise-Dieu par la commune de la

Chaise-Dieu à compter du 1er janvier prochain,

- APPROUVE La convention de restitution de la compétence « centre de loisirs »,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi

que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 70 TRAVAUX D'EXTENSION SUR LA ZA DE LAPRADE DE DOUE À SAINT- GERMAIN LAPRADE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 1 AU LOT 1 VOIRIE RÉSEAUX</u>

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au lot 1 « réseaux voirie » pour l'extension de

la ZA de Laprade de Doue à Saint Germain Laprade avec la société EYRAUD TRAVAUX PUBLICS sise route de Chadron 43150 Le Monastier sur Gazeille pour un montant de 127

214,90 € H.T., ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 71 GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DU PUY-EN-VELAY/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/CCAS POUR LA PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES/SERVICES LIÉS AUX TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ET DES MARCHÉS D'OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION : APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay, la Communauté d'agglomération et le C.C.A.S., et autorise Monsieur le Président à la signer dans les domaines suivants : fournitures et services liés aux techniques de l'information et de la communication et marchés d'opérateurs de télécommunications, ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 72 GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DU PUY-EN-VELAY/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/CCAS MUTUALISATION DES MOYENS TECHNIQUES/PRESTATIONS DE SERVICE ET LA PASSATION DES MARCHÉS D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES BÂTIMENTS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la convention de groupement de commandes précédemment spécifiée entre la ville du Puyen-Velay, la Communauté d'agglomération et le C.C.A.S.,

-AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention dans les domaines suivants : moyens techniques, prestations de services et entretien de voirie et bâtiments.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 73 GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DU PUY-EN-VELAY/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/CCAS/ DÉPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE ET DÉPARTEMENT DE LA MEUSE POUR LA PASSATION DES MARCHÉS D'ACHAT DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE MOBILE, DE TERMINAUX TÉLÉPHONIQUES MOBILES ET SERVICES ASSOCIÉS

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre le Département de la Haute-Loire, la Ville du Puy-en-Velay, la Communauté d'agglomération, le CCAS et le Département de la Meuse, et autorise Monsieur le Président à la signer pour l'achat de service de téléphonie mobile, de terminaux téléphoniques mobiles et services associés, ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 74 PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA GESTION DE DEUX MULTI-ACCUEILS (LOTS 1 ET 2) LA GESTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (LOT 3) ET L'ANIMATION GLOBALE COLLECTIVE ET FAMILLE (LOT 4) : ATTRIBUTION DES LOTS ET AVENANTS DE TRANSFERT POUR LES LOTS 3 ET 4

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés relatifs à la gestion des multi-accueils de Craponne sur Arzon et de Loudes comme suit :
 - lot 1 Multi-accueil de Craponne sur Arzon : société Léo Lagrange Centre Est sise 66 Cours Tolstoï 69627 Villeurbanne pour un montant annuel H.T. de 85 771,44 €

- lot 2 : Multi-accueil de Loudes : société Léo Lagrange Centre Est sise 66 Cours Tolstoï 69627 Villeurbanne pour un montant annuel H.T. de 76 038,65 €
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation d'une année du marché de prestations de services relatif au centre social Les Cyprès hors compétence Petite Enfance pour un montant de 263 253,34 € H.T.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 75 PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE DU PUY-EN-VELAY/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/CCAS : INFORMATION ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- PREND ACTE

de l'information suivante :

Monsieur le Maire du Puy-en-Velay en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes a été autorisé à signer les marchés suivants pour le groupement par délibération du 17 octobre 2018 :

- Lot 1 Assureur Groupama Courtier Vigouroux (sise 43750 Vals près le Puy) avec une franchise de 1 000 € niveau 2 pour un montant annuel de 173 214,67 € TTC pour les trois collectivités et les deux prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) pour la Communauté d'agglomération pour un montant annuel de 1 000 € TTC pour la PSE n° 1 Tous risques bicyclette et 1 500 € TTC pour la PSE n° 2 Fonds patrimonial.
- Lot 2 Assureur SMACL (sise 79031 Niort) pour un montant annuel de 9 293,66 € TTC pour la Communauté d'agglomération.
- Lot 3 Assureur SMACL (sise 79031 Niort) sans franchise niveau 1 pour un montant annuel de 40 275,27 € TTC pour les trois collectivités.
- Lot 4 Assureur SMACL (sise 79031 Niort) pour un montant annuel de 10 464 € TTC pour la Communauté d'agglomération.
- Lot 5 Assureur SMACL (sise 79031 Niort) pour un montant annuel de 4 631,96 € TTC pour les trois collectivités avec la PSE (garantie indemnitaire agents) incluse.
- Lot 6 Assureur SMACL (sise 79031 Niort) pour un montant annuel de 138 614,55 € TTC pour les trois collectivités.
- Lot 7 Assureur SMACL (sise 79031 Niort) pour un montant annuel de 2 725 € TTC pour les trois collectivités.
- Lot 8 Assureur HISCOX Courtier SARRE MOSELLE (sise 57400 Sarrebourg) avec pour la Communauté d'agglomération et ses expositions itinérantes une prime minimale annuelle TTC de 486,60 €, un taux de 0,0082 % par mois/objet fragile/non fragile et un taux de 0,0811 % pour ses collections permanentes. Pour la ville du Puy-en-Velay pour ses expositions itinérantes une prime minimale annuelle TTC de 300 €, un taux de 0,0077 % par mois/objet fragile/non fragile.
- Lot 9 Assureur SMACL (sise 79031 Niort) pour un montant annuel de 1 635 € TTC pour la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

Nº 76 PERSONNEL - TICKETS RESTAURATION : RÉALISATION, FOURNITURE ET LIVRAISON

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer le marché pour la fourniture et livraison des tickets restaurant avec la société NATIXIS INTERTITRE sise 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris sans frais de gestion, ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 77 FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS) ; PRINCIPE DE REVERSEMENT ENTRE LA VILLE DU</u> PUY-EN-VELAY ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à la répartition des recettes issues des Forfaits Post-Stationnement.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 78 DÉTERMINATION DES VOIRIES ET DES PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT</u> COMMUNAUTAIRE

Rapporteur: Monsieur Franck PAILLON

- APPROUVE la reconnaissance d'un intérêt communautaire aux voiries et aux parcs de stationnement suivants :

- Voiries d'intérêt communautaire :

- les voies des zones d'activité déclarées d'intérêt communautaire.
- la route d'accès au golf du Puy-en-Velay : de la D590 jusqu'au club house du golf, soit une longueur d'environ 2 500 ml,
- la route d'accès à l'aire des gens du voyage, de l'aire d'accueil jusqu'au pont du ruisseau « Le Riou », soit une longueur d'environ 1 000 ml,
- · voie Ouest : déviation Espaly-Saint-Marcel/Vals-près-Le Puy/zone de Chirel,
- accès Est à la ville du Puy-en-Velay en provenant de l'échangeur d'Ours à partir de la RN 88,
- voirie structurante à créer : accès à la Ville Haute : de l'avenue de Bonneville jusqu'au carrefour entre la montée du séminaire et la voie d'accès au Conseil Départemental

- Parcs de stationnement d'intérêt communautaire :

- · l'ensemble des parcs de stationnement du Pôle d'Échanges Intermodal.
- · le parc relais d'Estroulhas,
- · les parcs relais,
- aires de covoiturage.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 79 SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES DE L'AUDE : AIDE EXCEPTIONNELLE

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- OCTROIE

une aide financière immédiate de 5 000 € aux populations sinistrées du

département de l'Aude qui sera versée à la « Solidarité communes audoises 2018 ».

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 80 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2019 : AUTORISATION DE VERSEMENTS D'ACOMPTES AVANT ADOPTION DU BUDGET

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 3/12ème de la participation versée en 2018. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 81 CONTOURNEMENT DU PUY-EN-VELAY - SÉCURISATION DE L'ACCÈS À LA ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC (CHEMIN DES ESTELLES ET AVENUE LOUIS JONGET): APPROBATION DU PLAN DE **FINANCEMENT**

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- ACCEPTE la réalisation des travaux présentés ci-dessus.

- APPROUVE le plan de financement correspondant,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à

signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 82 BUDGET PRINCIPAL : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget principal 2018 telle que décrite ci-dessus et reprise par chapitre dans les documents annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 83 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2019

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- DECIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice

2019, les dépenses d'investissement précitées, dans la limite des sommes indiquées, soit

5 651 468,77 €.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 84 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget « abattoir communautaire » 2018 telle que décrite ci-

dessus et reprise par chapitre dans les documents annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 85 BUDGET "GOLF" : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget « Golf » 2018 telle que décrite ci-dessus, et reprise

par chapitre dans les documents annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 86 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2019

Rapporteur: Monsieur Philippe JOUJON

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son

représentant, à liquider au titre de l'exercice 2019 les dépenses d'investissement ci-

dessus, dans la limite des sommes indiquées soit :

- Budget Eau : 522 000,00 €,

- Budget Assainissement : 560 000,00 €.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 87 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°2</u>

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE

la décision modificative n°2 du budget 2018 de la Régie des Transports de la

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay telle que décrite ci-dessus, et reprise

par chapitre dans le document annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 88 BUDGET RTCA : EXERCICE 2018 - COMPLÉMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- DÉCIDE

d'attribuer un complément de subvention exceptionnelle au budget de la Régie des

Transports d'un montant de 250 000 euros, pour l'exercice 2018, pour les raisons

précédemment citées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 89 BUDGET ZAE : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur: Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget des zones d'activités économiques 2018 telle que

décrite ci-dessus, et reprise par chapitre dans les documents annexés à la présente

délibération.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 90 MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SITE DE L'AFPA À SAINT-GERMAIN LAPRADE

Rapporteur: Monsieur Michel DECOLIN

- DECIDE

d'approuver la motion ci-dessus en lien avec la fermeture du site de l'AFPA, à Saint-Germain

Laprade.

- AUTORISE

Monsieur le Président à saisir les partenaires locaux et les autorités nationales pour étudier

toute solution permettant le maintien de ce site.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE:

UNANIMITÉ

N° 91 MOTION - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU VAL VERT

Rapporteur: Monsieur Jérôme BAY

- ALERTE sur les difficultés liées à la charge financière de ce programme pour les principaux maîtres

d'ouvrages concernés,

- SOLLICITE avec insistance un financement complémentaire de 2 M€ auprès de l'Etat et de l'ANRU pour

que les quartiers prioritaires de la politique de la ville des territoires plus ruraux ne soient pas

les oubliés des politiques nationales.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

0

VOTE: UNANIMITÉ

<u>N° 92 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PROGRAMMATION 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC</u> AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Rapporteur: Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Direction régionale des

Affaires Culturelles Auvergne - Rhône Alpes,

- ACCEPTE l'attribution de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne -

Rhône Alpes à la Communauté d'agglomération au titre de la programmation du Pays d'art

et d'histoire,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de ces subventions.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ

N° 93 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE : DÉFINITION DE LA COMPÉTENCE

Rapporteur: Monsieur Jérôme BAY

- ADOPTE la définition proposée en ce qui concerne la compétence «Aménagement de l'Espace »

conformément aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du Code Général des Collectivités

Territoriales.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention: 1
Geneviève PIGER

N° 94 MOTION : PRISE EN COMPTE DES HANDICAPS LIÉS À LA FRACTURE TERRITORIALE

Rapporteur: Monsieur Michel JOUBERT

- DECIDE d'approuver la motion ci-dessus,

- DEMANDE solennellement au gouvernement d'annuler immédiatement sur ces hausses inconsidérées

qui détruisent l'esprit de justice républicaine et créent un malaise territorial sourd,

notamment en milieu rural.

DÉLIBÉRATION: ADOPTÉE

VOTE: MAJORITÉ

Pour : 79 Contre : 1 Gérard CONVERT Abstention : 7

Brigitte BENAT, Laetitia CORNU, Michel FORESTIER, Laurent JOHANNY, Michel LAURENT, Danielle MALARTRE, DOMINIQUE TRIOULAIRE

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 11 Décembre conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Michel JOUBERT

